



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES AGRUMES

Treizième session

La Havane (Cuba), 20-23 mai 2003

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES DE PETITS AGRUMES

I. INTRODUCTION

1. Les petits agrumes (tangerines) sont aujourd'hui l'un des secteurs les plus dynamiques de la production et des échanges mondiaux d'agrumes. Entre 1991 et 2002, la production et les exportations ont augmenté respectivement de 2,96 et 3,91 pour cent par an. Sur un marché des fruits frais très concurrentiel, les tangerines ont su gagner la préférence des consommateurs.

2. L'essor de ce secteur est d'autant plus remarquable que seul un faible pourcentage des diverses variétés de petits agrumes est transformé. Pour être présentés sur les marchés des fruits frais – marchés relativement exigeants – tous ces fruits requièrent un véritable savoir-faire agronomique ainsi que de rigoureux traitements après récolte. Les exportations sont également soumises à des normes phytosanitaires rigoureuses. Ce succès invite à s'interroger sur l'évolution future de ce secteur, au niveau de la production, des exportations et des importations.

II. ÉVOLUTION DU SECTEUR

3. Depuis 1970, le secteur des tangerines progresse beaucoup plus rapidement que les trois autres secteurs du marché des agrumes, en particulier pour ce qui est du volume des échanges. Au cours des trois dernières décennies, le volume des échanges a augmenté de 500 000 tonnes pour les oranges, de 750 000 tonnes pour les citrons, mais il est passé de 500 000 tonnes à 2,5 millions de tonnes pour les tangerines.

4. Quelque 38 pays ont une production annuelle de tangerines d'au moins 1000 tonnes. Si l'on considère la période 1991-2002, la production est passée de 11 487 000 tonnes à 16 484 000 tonnes en 2000, puis on note un certain recul de la production en 2001 et 2002. En 2002, les pays

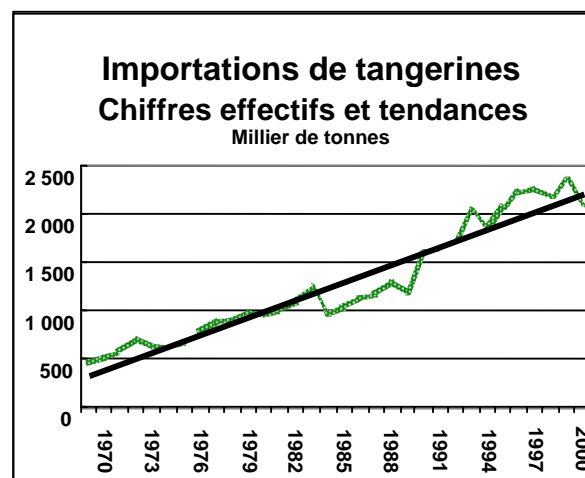
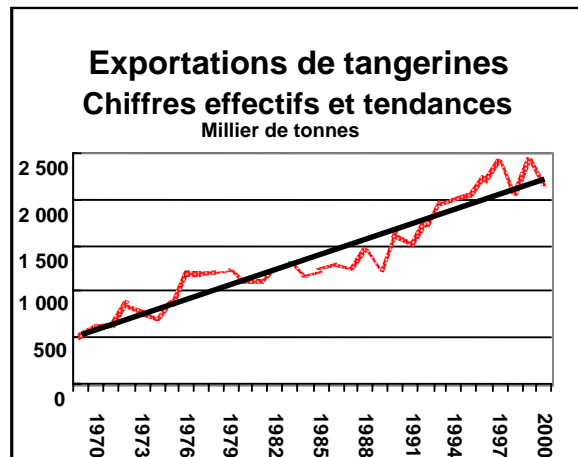
Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

producteurs qui dominaient le marché en 1991 ont continué à occuper les premières places. Les plus importants sont la Chine, l'Espagne, le Japon, la République de Corée, l'Italie, l'Égypte, les États-Unis, l'Argentine, la Turquie, le Maroc et l'Algérie. Ce sont toutefois Chypre, la Lybie, l'Équateur et le Pérou qui ont enregistré la croissance la plus rapide pendant la période 1991-2002.

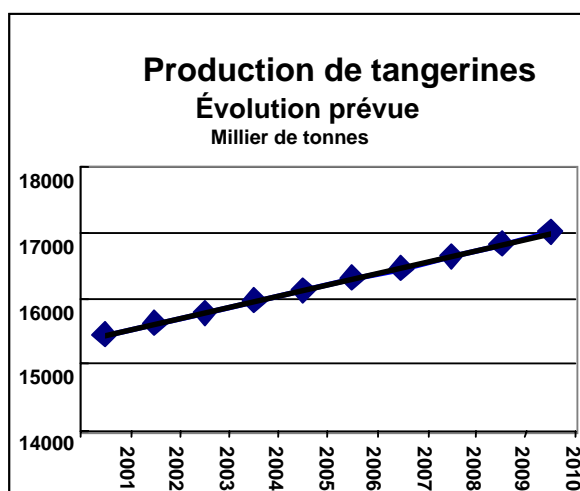
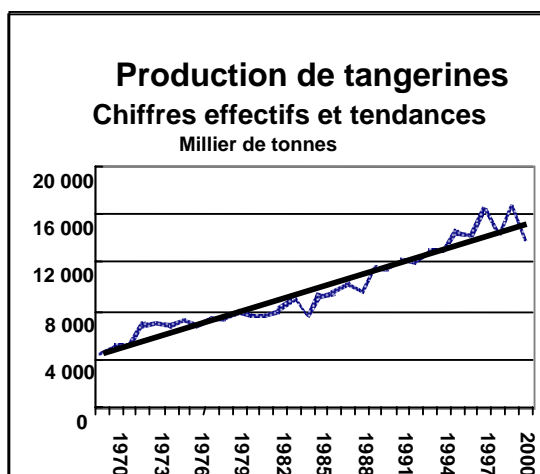
5. Le secteur des exportations de tangerines reste dominé par un petit nombre de producteurs, dont le plus important est sans conteste l'Espagne, suivie par le Maroc, la Chine et la Turquie. Le volume des exportations de leurs concurrents ne dépasse habituellement pas 100 000 tonnes par an – le Pakistan a toutefois exporté 106 800 tonnes en 2001.

6. Environ 55 pays importent des tangerines de façon régulière. Dans la CE, les pays non producteurs importent depuis longtemps des volumes importants. Depuis quelques années, les marchés d'importation les plus dynamiques sont la Fédération de Russie, la Pologne, les États-Unis, l'Indonésie et la Malaisie.



III. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

7. Les projections de la FAO concernant la production de tangerines jusqu'en 2010 indiquent un nouvel accroissement d'environ 2 millions de tonnes; le taux de croissance – 1,07 pour cent – représente cependant moins d'un quart de celui qui a été enregistré entre 1987-1989 et 1997-1999. La grande quantité d'arbres récemment plantés en République de Corée et en Égypte (arbres qui n'ont pas encore porté de fruits) permet d'envisager une croissance rapide de la production dans ces deux pays. Le Japon et la Turquie devraient également connaître une hausse de la production, compte tenu de l'âge de leurs plantations. Israël dispose d'un potentiel de croissance limité: 31 pour cent des arbres ont moins de cinq ans et occupent environ 91 pour cent des superficies consacrées aux tangerines. La production devrait également enregistrer une hausse en Espagne, pays qui a considérablement développé ses plantations au cours des dernières années.

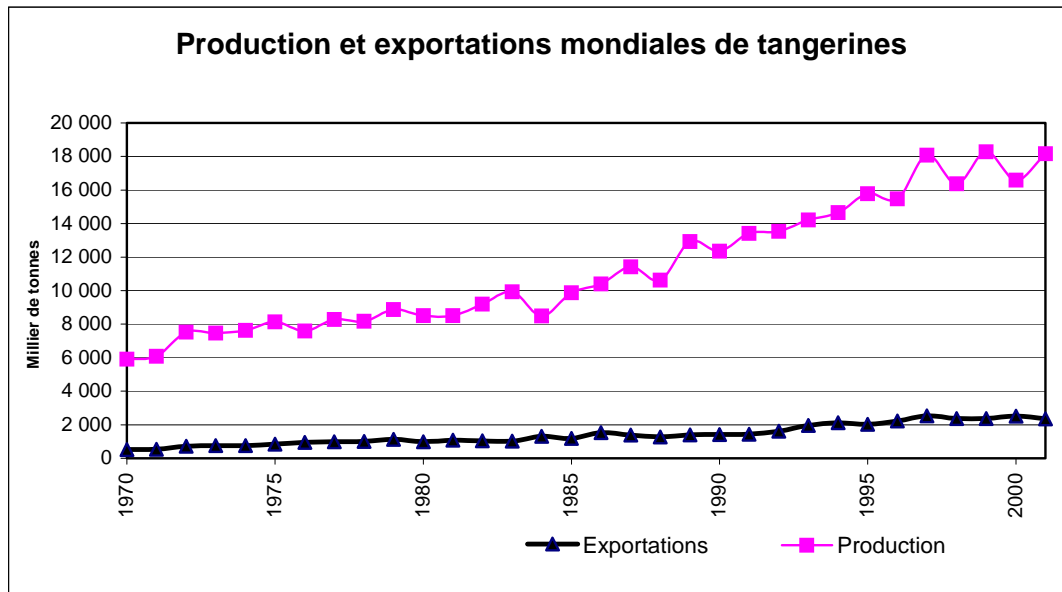


8. L'accroissement du nombre de variétés de petits agrumes stimule la production et plus encore la consommation. Depuis une vingtaine d'années, on observe à la fois un recul des satsumas et une progression des clémentines et des hybrides, dont les producteurs ont réussi à prolonger la période de production et à améliorer la qualité. Cette évolution est particulièrement sensible dans les pays méditerranéens, particulièrement l'Espagne.

IV. ÉVOLUTION DES ÉCHANGES

9. Depuis 1970, on observe une croissance extrêmement soutenue des exportations mondiales de tangerines. Elles sont passées de 502 000 tonnes en 1970 à 1,2 millions de tonnes en 1990, pour atteindre 2,2 millions de tonnes en 2001 (soit un taux de croissance de 3,91 pour cent entre 1991 et 2001). Les exportations d'oranges fraîches sont quant à elles passées de 3,8 millions de tonnes en 1970 à 4,6 millions de tonnes en 2001. Le contraste est encore plus frappant au cours de la période 1991-2001, où le taux de croissance des exportations d'oranges fraîches n'a été que de 0,83 pour cent. Lorsqu'ils ont le choix, les consommateurs préfèrent les tangerines – en particulier les variétés de clémentines sans pépins – aux oranges. Selon les projections de la FAO, la croissance des exportations de tangerines devrait se poursuivre de manière continue jusqu'en 2010, au taux d'environ 1,5 pour cent, tandis que le taux de croissance des exportations d'orange n'est que du tiers de ce niveau.

10. Comme l'indique le graphique ci-dessous, une part de plus en plus importante de la production mondiale est destinée aux échanges. En 1970, 8 pour cent environ de la production ont été absorbés par les échanges internationaux; en 2001, ce chiffre était passé à 14 pour cent à l'échelle mondiale. Le taux de croissance effectif des exportations a été supérieur d'environ 10 pour cent à celui de la croissance de la production durant la période 1970-2001.



V. PROTECTION DOUANIÈRE

A. DROITS DE DOUANE

11. Les droits d'importation sur les variétés de tangerines fluctuent considérablement. Quelques gros importateurs appliquent des droits relativement peu élevés. Les États-Unis perçoivent une taxe spécifique de 2,1 cents E.-U. par kilo, la Fédération de Russie impose un droit de 5 pour cent tandis que le Canada n'applique aucun droit de douane. Dans la catégorie intermédiaire figurent la Pologne (droit de 20 pour cent, assorti d'un taux préférentiel de 14 pour cent) et le Japon (taux NPF de 20 pour cent). Le système de la CE, très complexe, comprend un taux de base de 16 pour cent et une série de taux spécifiques, définis en fonction du poids, compris entre 0,6 et 10,6 € le kilo. Les taux peuvent également varier en fonction du prix à l'importation, de la saison et de la variété de tangerines. La complexité de ce système peut en elle-même constituer un obstacle aux échanges. Par ailleurs, la CE est le plus gros exportateur mondial

de variétés de tangerines. La République de Corée applique un droit de douane NPF de 147,2 pour cent, assorti toutefois d'un droit préférentiel de 50 pour cent.

B. PROBLÈMES COMMERCIAUX RÉCENTS

12. L'offre et la demande ne sont pas les seuls éléments déterminants dans l'analyse du marché de petits agrumes. Tout récemment, des problèmes phytosanitaires ont été enregistrés – dont un des exemples les plus significatifs est celui des exportations espagnoles de petits agrumes à destination des États-Unis –. Entre 1987 et 2001, les exportations de l'Espagne vers les États-Unis sont passées de 7376 à 75 693 tonnes. Cette croissance a été due essentiellement au succès des clémentines sans pépins sur les marchés des États-Unis. Les exportations du Maroc vers les États-Unis sont passées de 186 tonnes en 1995 à 2356 tonnes en 1999.

13. Une des principales conditions pour que les produits espagnols puissent accéder au marché des États-Unis a été de les soumettre à de basses températures pendant une période de 12 à 16 jours, de manière à prévenir le développement des larves de mouches méditerranéennes des fruits. Ayant constaté la présence de ce type de larves dans plusieurs livraisons de tangerines espagnoles, notamment en Californie, les autorités américaines ont décidé le 5 décembre 2001 de suspendre ces importations. Cette décision, survenue en pleine campagne d'exportation, a suscité de vifs débats entre les autorités phytosanitaires et commerciales des deux pays. Au début de la campagne d'exportation de 2002, les mesures adoptées et mises en oeuvre prévoyaient deux jours supplémentaires de traitement des fruits par le froid, des inspections phytosanitaires menées par l'USDA en Espagne et aux États-Unis (et impliquant la découpe d'un certain pourcentage de fruits), et des inspections sur le terrain en Espagne pour s'assurer de la bonne marche de la lutte contre les mouches et des programmes de désinfestation. Bien que le nouveau programme de contrôle sanitaire semble satisfaire les autorités des deux pays, cet exemple montre bien la fragilité des échanges de ce type d'agrumes dès que les questions phytosanitaires sont en jeu. Le Maroc applique depuis longtemps un traitement par le froid de longue durée et n'a pas été touché par la suspension des importations d'agrumes.

VI. CONCLUSIONS

14. En se fondant sur les éléments précédents ainsi que sur la production et sur l'évolution des échanges prévues jusqu'en 2010, on peut estimer que les variétés de petits agrumes comme les tangerines vont connaître une forte croissance. Le rythme de croissance sera moins rapide que dans le passé, mais la base qui a servi à établir les projections est déjà assez élevée. S'ils ont le choix, les consommateurs continuent de préférer les petits agrumes.

15. Les questions phytosanitaires et les restrictions imposées aux échanges sont les deux difficultés majeures. De nombreux importateurs continuent à appliquer des droits de douane et des restrictions saisonnières qui limitent la compétitivité des petits agrumes importés par rapport à la production locale. Une baisse des obstacles tarifaires et non tarifaires dans ce secteur pourrait être décidée pendant les négociations de Doha.

16. Les problèmes phytosanitaires qui perturbent les échanges des différentes variétés d'agrumes sont difficilement évitables et l'on peut s'attendre à ce que les larves de mouches des fruits, tout comme le chancre des agrumes ou tout autre ravageur ou maladie créent encore des difficultés. Les directives sanitaires et phytosanitaires adoptées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au terme du cycle d'Uruguay pourraient jouer un rôle de plus en plus important dans la résolution des conflits occasionnés par les problèmes phytosanitaires.